

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mardi 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle polyvalente de Chivres-Val, pour sa séance (Place Lamartine, 02880 Chivres-Val).

Date de la convocation :

14 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	17	1	18

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, M. BÉZIN Jean-Marc, M. CHOQUENET Vincent, M. COUTEAU Jean-Marie, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. MONTARON Philippe, M. NIVART Jean-Luc, M. PHILIPON Vincent, M. ROUTIER Thierry, M. WALLE Dominique

Pouvoir :

M. DOGMAZ Hasan donne pouvoir à M. ENGRAND Olivier

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr LAUTIER Romain

Le absents sont excusés

Modification de la tarification applicable aux usagers des réseaux TUS, TAD et Scol'Tus	Rapport
	N°3

Pour se conformer à l'article L1113-2 du Code des transports qui stipule que « les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1° de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, bénéficient d'une réduction tarifaire d'au moins 50 % sur leurs titres de transport ou d'une aide équivalente ».

Il convient de modifier la tarification applicable aux usagers des réseaux TUS, TAD et Scol'tus de la manière suivante :

Désignation Titres de transports	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation
ASTUS HEBDO	7,80 €	8,00 €	2,50%
ASTUS MENSUEL	21,30 €	23,00 €	7,39%
ASTUS JEUNE MENSUEL	13,10 €	15,00 €	12,67%
ASTUS JEUNE TRIMESTRIEL	32,40 €	37,00 €	12,43%
SITUS SENIOR ET PH	53,00 €	60,00 €	11,67%
TICKET UNITAIRE TUS	1,20 €	1,30 €	7,69%
CARNETS TICKETS TUS	7,70 €	9,10 €	15,38%
CARTE SCOL'TUS	48,30 €	55,50 €	12,97%
CARTE SCOL/TUS AOM	420,00 €	430,00 €	2,33%
CARTES SCOL/TUS AOM DEMI-ABONNEMENT	210,00 €	215,00 €	2,33%
DUPLICAT SCOL'TUS - TUS	10,00 €	11,00 €	9,09%
ASTUS MENSUEL TR	10,70 €	11,50 €	6,96%
ASTUS JEUNE MENSUEL TR	6,50 €	7,50 €	13,33%
ASTUS JEUNE TRIMESTRIEL TR	16,10 €	18,50 €	12,97%
PH/SENIOR CCAS SOISSONS	15,00 €	15,00 €	0,00%
CCASS SOISSONS JEUNES	2,00 €	2,00 €	0,00%
CCAS SSOISSONS	3,00 €	3,00 €	0,00%
TICKET UNITAIRE TAD	2,30 €	2,50 €	8,00%
CARNETS TICKETS TAD	12,50 €	17,50 €	28,57%
CARNETS TAD TR		8,75 €	
TICKET UNITAIRE TAD TR		1,25 €	
Abonnement salarié TAD /TUS	52,00 €	55,00 €	5,45%

Il est à noter que le Comité des Partenaires qui s'est réuni le 11 juin 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité à ces modifications de tarifs.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur les différents tarifs applicables sur le réseau TUS, le réseau TAD et le réseau SCOL'TUS.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord à la tarification applicable sur les réseaux TUS, TAD et SCOL'TUS telle que définie dans le rapport,

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 27 juin 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

